

Des palmes académiques qui se méritent

C'est au Dock 713 de Digoin que la cérémonie de remise des palmes académiques pour le département a eu lieu ce samedi matin, sous la présidence de Michel Genet.

Par **Jean VENIANT (CLP)** - 16 oct. 2022 à 19:16 - Temps de lecture : 3 min

| | Vu 1448 fois



Les promus palmes académiques et leurs marraines et parrains, avec à droite le président de l'Amopa 71, Michel Genet. Photo JSL /Jean VENIANT

C'est en 1808, sous Napoléon I^{er} que la distinction des Palmes académiques a été créée. Elle a connu au fil des ans de nombreuses modifications. En 1962, l'Amopa (Association des membres de l'ordre des palmes académiques) a pris cette appellation et regroupe aujourd'hui 150 membres en Saône-et-Loire. Il est principalement ambitionné de reconnaître le dévouement des personnes honorées à la cause de l'Éducation nationale.

Si l'Amopa maintient avec force la remise de distinctions aux personnels fortement impliqués dans la démarche éducative, d'autres actions ont vu le

jour avec depuis plusieurs années, le concours de défense et d'illustration de la langue française qui a pris l'appellation de "plaisir d'écrire". Ce concours s'adresse aux jeunes de CM1-CM2, aux collégiens et aux lycéens. Deux autres concours ont vu le jour : "mathématiques au quotidien" et "imagin'action" pour les lycées d'enseignement technique.

Les neuf récipiendaires

Cinq chevaliers des palmes académiques ont été décorés par leurs parrains respectifs (eux-mêmes titulaires de cette distinction) : Catherine Gobek, Oliveira Langier, Dominique Perret, Renaud Trincat et Karine Voltz. Ensuite, les quatre promus au grade d'officier des Palmes académiques ont été décorés : Frédérique Demongeot, Claude Maltaverne, Émilie Morin et Catherine Mourral.

Cette première partie de matinée concernant la remise des insignes a été close par le président Michel Genet qui a tenu à rappeler la valeur professionnelle des promus et le drame du professeur assassiné il y a juste deux ans, le 17 octobre 2020, Samuel Paty, demandant d'observer une minute de silence.

Le maire de Digoin, David Bème, le conseiller départemental Thierry Desjours, le sénateur Fabien Genet et la députée Josiane Corneloup étaient également présents.



Digoin - Les lauréats des trois concours

- Concours "plaisir d'écrire"
 - ▶ Écoles primaires : Céleste Mayer (école Bouteiller Autun) en expression écrite, et Elsa Soa-Cadinot (école Saint-Martin-en-Bresse).

► Collèges : Marianne Mian (6^e collège Semet Digoin) et Lorenzo Montalbano (4^e collège des Autels Charolles). Lorenzo a même obtenu un 1^{er} prix national, en expression écrite ; Julian Mikolajczyk (6^e collège militaire Autun) et Tymeia Jacquelin (6^e collège Digoin), Chloé Stadelmann (4^e collège Saint-Exupéry Mâcon), Eva Borde (collège Cassin Paray) en catégorie poésie ; Chloé Charvet (5^e La Chapelle-de-Guinchay), Elina Blanchard (4^e collège Bourbon) et Enola Jugnet (3^e collège Sarrien Bourbon, avec un 2^e prix national), catégorie jeune nouvelle.

► Lycées : Flavie Beaubernard (2^e lycée Parriat Montceau) et Manon Ségalat (1^e lycée Cassin Mâcon, 2^e prix national) en poésie ; Kilyan Bridet (2^e lycée Voisin Tournus) ; Mathilde Gil (1^e lycée Cassin Mâcon), prix de la jeune nouvelle.

- Concours “mathématiques au quotidien”

► Primaires : école André-Higonet à Hurigny.

► Collèges : classe de 6^e de Géalard, avec 1^{er} prix national.

- Concours “imagin’action

Ouvert à tous les élèves et étudiants CAP, Bac pro, BTS, DUT et licence professionnelle : prix national au lycée Bonaparte Autun pour le projet “Josette” avec la conception d’une assise d’un fauteuil roulant pour personnes atteintes de la maladie de Charcot pour pouvoir participer à des événements sportifs.